



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 juillet 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-deuxième session

Genève, 14-25 septembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : quatrième rapport d'activité

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé analytique

Comme à ses sessions précédentes, le Conseil du commerce et du développement examinera, à sa soixante-deuxième session, l'application, à l'échelle de la CNUCED, du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Conformément au Programme d'action d'Istanbul (sect. VII, par. 156) et au mandat de Doha, les examens menés par le Conseil contribuent à l'examen global demandé par l'Assemblée générale, des progrès accomplis par rapport aux objectifs du programme.

Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil dans l'examen du point 3 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ». Il contient une synthèse des activités menées par la CNUCED entre les périodes visées par ses rapports successifs, dans les domaines de la recherche et de l'analyse des politiques, de la coopération technique pour le renforcement des capacités et de la formation de consensus au niveau intergouvernemental ainsi que des conclusions et des recommandations.



I. Introduction

1. L'objectif fondamental du Programme d'action d'Istanbul est de « surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés »¹. Comme l'indique la Déclaration d'Istanbul, les pays les moins avancés (PMA) « offrent un potentiel humain et naturel surabondant mais encore inexploité, comme c'est le cas en particulier de leur jeunesse, qui pourrait être mis au service du développement national, de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois, et de la croissance et du bien-être dans le monde entier ».

2. L'application efficace du Programme d'action d'Istanbul contribuera à la réalisation du potentiel humain et économique des PMA. Le Programme d'action d'Istanbul remplit une fonction particulièrement importante pour agir à l'échelle locale, régionale et mondiale en vue de favoriser un développement diversifié, équitable et durable dans les PMA. Le programme met l'accent sur un certain nombre de domaines essentiels – capacités productives, agriculture, produits primaires, développement social, gestion des crises, ressources financières et bonne gouvernance – où des améliorations doivent être apportées afin que les PMA prospèrent davantage tant sur le plan humain qu'économique. Dans cette optique, il convient de suivre les progrès du Programme d'action d'Istanbul, d'évaluer les lacunes et les limites nationales et de saisir les possibilités de croissance et de développement. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 156 du Programme d'action d'Istanbul et au mandat de Doha, la CNUCED a un rôle important à jouer, en contribuant tant à la réalisation des mesures et des engagements pertinents, qu'à l'examen et au suivi des progrès. En récapitulant les activités de la CNUCED relatives à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, le présent rapport contribue au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs du programme.

3. Pour ce qui est de l'objectif de croissance, les PMA ont enregistré, en 2013 et 2014, un taux réel moyen de croissance de 5,2 %, inférieur d'environ 2 % au taux de croissance de 7 % approuvé dans le Programme d'action d'Istanbul, taux que les PMA avaient effectivement enregistré pendant la période d'expansion de 2002 à 2008. Les conditions qui avaient permis une forte croissance dans les PMA ont changé au lendemain de la crise financière, en raison de la chute des prix des produits de base associée à une baisse de la demande mondiale.

4. Pour engager des transformations structurelles, chaque PMA a besoin d'investissements de capital fixe représentant environ 25 % de son produit intérieur brut (PIB), objectif qui figurait dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, et que l'on estime nécessaire pour parvenir à une croissance durable de 7 %. Si des écarts sont constatés d'un pays à l'autre, le groupe des PMA a atteint un taux de formation brute de capital fixe de 25,2 % du PIB en 2013. Le taux d'épargne intérieure brute atteint 17 % du PIB et les ressources extérieures s'élèvent à 8,2 % du PIB. Aussi remarquable que soit cette progression du rapport investissement/PIB, les PMA continuent d'avoir besoin d'un appui financier et technique plus important pour financer leur développement. Les flux financiers extérieurs vers les PMA se composent principalement d'envois de fonds et de financement public préférentiel représentant près des trois quarts du total des flux de capitaux vers les PMA.

¹ Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, A/CONF.219/3/Rev.1, par. 27.

5. Les résultats médiocres obtenus par les PMA ces deux dernières années devraient persister à court et à moyen terme, étant donné les incertitudes qui pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale. Même si les risques de détérioration ne se concrétisent pas, le taux de croissance de ces pays devrait rester inférieur à l'objectif de 7 %, rendant la transformation structurelle, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté d'autant plus difficiles.

6. En ce qui concerne la question du reclassement, l'un des principaux objectifs du Programme d'action d'Istanbul était que « la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020 », mais les progrès sont encore lents. À ce jour, seuls quatre pays sont sortis de la catégorie des PMA : le Botswana (1994), Cabo Verde (2007), les Maldives (2011) et le Samoa (2014). La Guinée équatoriale et Vanuatu ont été sélectionnés pour un reclassement en 2017 et l'Angola en 2018. Dans le cadre du réexamen en 2015 de la liste des PMA établie par l'ONU, cinq autres pays ont été jugés potentiellement aptes pour répondre aux critères de reclassement préliminaires².

II. La contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

7. La CNUCED est chargée de venir en aide aux PMA et de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul conformément au paragraphe 156 de ce document et au paragraphe 18 g) du mandat de Doha. L'appui qu'apporte la CNUCED aux États membres se répartit en trois grands domaines d'activités :

- Recherche et analyse des politiques;
- Formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui;
- Coopération technique et renforcement des capacités.

8. On trouvera ci-après un tour d'horizon des activités de la CNUCED au titre de ces trois grandes catégories.

Recherche et analyse des politiques

9. Les publications phares de la CNUCED contribuent à la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul en indiquant des stratégies pour la croissance et le développement humain, ainsi que les éléments nécessaires à l'application et à l'évaluation de ces stratégies :

- Dans la publication intitulée *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés – Croissance et transformation structurelle : un programme de développement pour l'après-2015*, la CNUCED montre que si les PMA ont connu une croissance économique sans précédent depuis 2000, la plupart n'atteindront pas la plus grande partie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ce que le rapport appelle « paradoxe des PMA ». Ces pays sont captifs d'un cercle vicieux de sous-développement économique et humain. Le « paradoxe des PMA » tient au fait que les objectifs du Millénaire n'ont pas reconnu la nécessité d'un cadre directeur capable de susciter une croissance transformatrice, et à l'incapacité où se trouvent les PMA de mener à bien une transformation structurelle. Pour que les PMA aient une chance d'atteindre des objectifs de développement durable plus ambitieux dans un contexte extérieur plus difficile, ces objectifs devront s'attacher beaucoup plus à garantir la transformation

² Les pays ci-après seront examinés en mars 2018 pour déterminer s'ils répondent pleinement aux critères de reclassement : Bhoutan, Îles Salomon, Népal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste.

structurelle des PMA en vue de leur modernisation et de leur diversification économiques. Dans cette optique, un effort concerté de la communauté internationale sera également nécessaire.

- Le *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique – Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, souligne la nécessité d'améliorer la contribution des investissements à la croissance, et qu'il est important de consolider les liens entre les entreprises locales et les entreprises étrangères, d'enrayer la fuite des capitaux afin de libérer davantage de ressources pour les investissements, d'utiliser l'aide publique et de promouvoir le commerce international afin de stimuler et de doper les investissements. Le rapport a suscité 120 articles de presse et plusieurs entretiens. Fin 2014, il totalisait 9 700 téléchargements.
- Il a été question du fossé numérique auquel se heurtent les PMA dans le *Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement*. Les marchés et les systèmes en ligne apportent des débouchés aux professionnels des pays en développement, et le commerce électronique, associé à des mesures de facilitation des échanges, peut aider les PMA à intégrer les chaînes d'approvisionnement mondiales. Un nouvel indice visant à évaluer le degré de préparation des pays au commerce électronique a montré que les PMA faisaient partie des 12 % de pays les plus mal classés par rapport à cet indice.
- L'*Étude sur les transports maritimes 2014* comportait un chapitre spécial sur la situation des transports maritimes dans les petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont des PMA. Ce chapitre indique qu'une stratégie efficace pour les transports et la logistique commerciale dans ces pays nécessite des mesures recouvrant un certain nombre de domaines, notamment la logistique commerciale, les changements climatiques et l'amélioration de la résilience, l'énergie et le financement de systèmes de transport durables et résilients.
- Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014*, publication phare de la CNUCED sur l'investissement étranger direct a proposé un plan d'action pour l'investissement dans les objectifs de développement durable. Il indique que pour atteindre ces objectifs, une forte augmentation de l'investissement à la fois public et privé sera nécessaire dans tous les pays. Si l'on prend en compte le montant actuel des investissements réalisés dans les secteurs visés par les objectifs de développement durable, les pays en développement font face à un déficit de financement annuel estimé à 2 500 milliards de dollars. Dans les PMA, un objectif souhaitable serait de multiplier par deux le taux de croissance des investissements du secteur privé afin de donner à ces investissements un rôle complémentaire notable en matière de financement, aux côtés de l'investissement public et de l'aide publique au développement. En 2013, les PMA ont attiré des flux d'investissements étrangers directs sans précédent, d'une valeur de 28 milliards de dollars, en hausse de 14 %, en dépit de la contraction de 8 % enregistrée au niveau mondial pour ces investissements. La part des PMA dans l'investissement étranger direct mondial est restée faible, à 2 %. Le rapport indique que les projets de création de capacités annoncés dans les PMA ont aussi atteint un nombre record.
- Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2014 : Gouvernance mondiale et marge d'action pour le développement* examine la mesure dans laquelle les pays en développement disposent d'instruments de politique générale efficaces et de la marge d'action voulue pour les utiliser, de façon à progresser sur le plan du développement. Le rapport évalue la manière dont le régime commercial

multilatéral a géré la notion de traitement spécial et différencié. Il souligne qu'en dépit de l'évolution du régime vers un système unique de droits et d'obligations, les PMA ont conservé, davantage que d'autres pays en développement, certaines options leur ménageant une certaine souplesse pour mener leurs politiques. Il est aussi question dans le rapport des conséquences, pour les PMA de la croissance économique atone des pays développés, une attention particulière étant accordée à l'évolution future des prix des produits de base. Le problème qui continue de se poser aux pays producteurs de produits de base consiste à s'approprier une juste part des rentes provenant des ressources naturelles et à utiliser ces recettes pour réduire les inégalités de revenu et diversifier leurs économies.

10. Des articles ont été publiés au sujet des PMA dans les éditions trimestrielles du Bulletin d'information sur la facilitation des transports et des échanges³. Dans la livraison n° 1 de 2015, un article a précisé les liens entre le projet d'objectifs de développement durable proposés et certaines mesures de facilitation des échanges. Il existe une corrélation statistique étroite entre la capacité notifiée de mise en œuvre de la facilitation des échanges et l'Indice de développement humain.

11. Il a été élaboré un rapport intitulé « Closing the Distance : Partnerships for Sustainable and Resilient Transport Systems in SIDS », à la suite d'une réunion spéciale d'experts organisée le 11 juillet 2014 sur les problèmes des petits États insulaires en développement en matière de transports et de logistique commerciale dans l'optique de la Conférence du Samoa et au-delà⁴.

12. La CNUCED a continué de gérer le registre en ligne des organismes de facilitation du commerce dans le monde, où figurent des informations sur plus de 80 organismes nationaux, dont ceux d'un grand nombre de pays d'Afrique et de PMA⁵. Cela contribue à améliorer la coordination entre les acteurs du secteur privé et du secteur public qui participent au commerce international.

13. En août 2014, la CNUCED a publié un rapport en deux parties sur le problème de la piraterie maritime, en particulier telle qu'elle se manifeste depuis 2005 dans les eaux d'Afrique occidentale et orientale. La première partie du rapport, qui porte le titre *Maritime Piracy Part I : An Overview of Trends, Costs and Trade-related Implications*⁶, donne des statistiques indiquant les tendances générales de la piraterie maritime et des infractions connexes, et en souligne certaines conséquences importantes pour le commerce des États des régions touchées. La deuxième partie, intitulée *Maritime Piracy Part II : An Overview of the International Legal Framework and of Multilateral Cooperation to Combat Piracy*⁷, donne un aperçu général du cadre juridique international de la lutte contre la piraterie et recense des exemples de coopération internationale dans ce domaine.

14. Les indices nationaux de connectivité des transports maritimes réguliers sont produits chaque année par la CNUCED depuis 2004⁸. L'indice fournit une indication de l'accès des pays au réseau de transports maritimes réguliers et donc aux marchés étrangers pour les marchandises conteneurisables, soit la plupart des articles manufacturés. Bon nombre des pays dont l'indice est le plus faible comptent parmi les moins avancés.

³ Disponible à l'adresse : <http://unctad.org/en/Pages/DTL/TTL/Transport-Newsletter.aspx>.

⁴ Voir <http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=586>.

⁵ Voir <http://unctad.org/en/DTL/TLB/Pages/TF/Committees/default.aspx>.

⁶ Voir <http://unctad.org/ttl/legal>.

⁷ Voir <http://unctad.org/ttl/legal>.

⁸ Voir <http://stats.unctad.org/lsci>.

Égalité entre les sexes et dimension sociale

15. L'organisation a mené des travaux de recherche et d'analyse sur l'incidence des politiques macroéconomiques, et plus particulièrement des politiques commerciales, dans un certain nombre de PMA⁹. Ces études de cas mettent en évidence les contraintes structurelles, sociales et culturelles qui créent ou perpétuent des inégalités entre les hommes et les femmes dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche, les services et l'industrie qui ont été dynamisés par le commerce ou sont susceptibles de l'être¹⁰. La publication intitulée *Looking at Trade Policy through a « Gender Lens »*, parue en janvier 2015, résume les principales conclusions de la série d'études de cas réalisée par la CNUCED dans plusieurs pays sur le commerce et l'égalité des sexes¹¹.

16. L'étude intitulée *Who is Benefiting from Trade Liberalization in Rwanda? A Gender Perspective*, publiée en novembre 2014, a évalué les effets des politiques commerciales rwandaises sur la population féminine et a examiné le rôle des femmes dans l'économie du pays. La modernisation de l'agriculture et l'intégration croissante du Rwanda dans l'économie mondiale, si elles peuvent favoriser le développement rural et la création d'emplois pour les femmes, sont aussi à l'origine de nouvelles difficultés pour les femmes.

17. Un manuel didactique sur le commerce et l'égalité entre les sexes, publié en deux volumes par la CNUCED en février 2015, met à la disposition de tous les acteurs concernés (chercheurs, décideurs et représentants de la société civile) une ressource d'apprentissage sur ces questions. Le volume I du manuel a été traduit en népalais par l'Université du centre-ouest du Népal, qui a adapté les notions du Manuel au contexte local et réalisé ensuite une étude intitulée « Trade and gender in the context of Nepal » (Commerce et égalité entre les sexes au Népal).

18. Dans le même ordre d'idées, une étude intitulée « The Fisheries Sector in the Gambia : Trade, Value Addition and Social Inclusiveness, with a Focus on Women », a été publiée en février 2014 à la suite d'une coopération entre la CNUCED et le secrétariat du Cadre intégré renforcé, en complément de la dernière actualisation de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour la Gambie. En outre, la CNUCED a aussi réalisé une série d'études de cas sur le secteur de la pêche du Bangladesh, du Cambodge, des Comores, du Mozambique, de l'Ouganda et de la Sierra Leone dans le cadre de son projet 1415M, au titre du Compte pour le développement consacré au renforcement des capacités de certains PMA à améliorer et diversifier leurs exportations de produits halieutiques.

Autres travaux de recherche

19. La question de la dette extérieure fait l'objet de la section G – Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités du Programme d'action d'Istanbul. Les difficultés rencontrées par les décideurs des PMA dans le domaine de l'analyse et sur le plan des politiques ont été examinées par la CNUCED dans son rapport annuel à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur la viabilité de la dette publique. Ce rapport propose une analyse détaillée des tendances et des problèmes actuels et du rôle de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans l'allègement de la dette des PMA ainsi que des recommandations sur les politiques qui peuvent être menées pour continuer d'améliorer la viabilité de la dette de ces pays.

⁹ Angola, Bhoutan, Gambie, Lesotho et Rwanda.

¹⁰ Toutes les études de pays nationales et le rapport de synthèse peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://UNCTAD.org/gender>.

¹¹ En Angola, au Bhoutan, en Gambie, au Lesotho et au Rwanda.

20. En février 2015, la CNUCED a lancé l'outil Country Profiles (« profils de pays »), nouvelle base de données d'accès aisé permettant d'obtenir un aperçu statistique de chaque pays. Cet instrument a été conçu en tenant compte particulièrement des PMA, et peut fonctionner sur tous les navigateurs à des vitesses de connexion minimales.

21. La publication récente de la CNUCED intitulée *Technology in Action : Good Practices in Science, Technology and Innovation Policies for Women in South Asia*, met en évidence l'interaction entre la science, la technologie et l'innovation et le genre dans certains PMA d'Asie, parmi lesquels l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal.

22. La publication intitulée *Enhancing Backward Linkages between Tourism and Other Sectors in the Lao People's Democratic Republic* fournit des recommandations essentielles concernant le tourisme. Il y est souligné que pour optimiser les avantages du tourisme, il faut inciter les touristes à rester plus longtemps dans le pays, et que la République démocratique populaire lao doit devenir une destination à part entière, au lieu d'un simple pays de transit.

23. Le projet intitulé « Identifying growth opportunities and supporting measures to facilitate investment in commodity value chains in landlocked developing countries » a pour objet de recenser des débouchés de croissance et des mesures d'appui qui facilitent la participation des pays sans littoral aux chaînes de valeur mondiales. La Zambie est l'un des pays à avoir bénéficié des études de cas nationales réalisées dans le cadre de ce projet.

24. Le premier document de la série consacrée au commerce et à la pauvreté a été publié par la CNUCED en mai 2015 sous le titre *Transformative Regionalism, Trade and the Challenge of Poverty Reduction in Africa*. La série en question vise à promouvoir une recherche axée sur les politiques au sujet des conséquences de la mondialisation et de ses effets sur la pauvreté et le développement.

Formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui

25. Le quatrième Forum mondial de l'investissement a été le plus important à ce jour. Pendant quatre jours, 3 000 acteurs de la communauté de l'investissement et du développement, dont des représentants de 39 PMA, ont pu participer à plus de 50 réunions. La table ronde sur l'investissement dans le développement durable a réuni des ministres de l'investissement, du commerce et du développement de 29 pays, et les chefs de deux organisations internationales, parmi lesquels 10 responsables originaires de PMA.

26. Le Forum a offert une tribune internationale pour présenter des possibilités d'investissement; Haïti, le Lesotho, Madagascar, le Soudan et la Zambie figuraient parmi les exposants présents. Ces pays ont eu la possibilité de s'entretenir avec de hauts dirigeants d'entreprise et avec des représentants d'organisations interrégionales et internationales. À la suite de ces échanges, un partenariat entre Lafarge et le programme d'emplois verts de la Zambie est en cours d'élaboration afin de construire des unités de logement durables. Ce projet pourrait déboucher sur la mise sur le marché de 6 000 logements abordables dans la zone d'extraction de cuivre de la Zambie.

27. Une réunion du Conseil consultatif pour l'investissement créé par la CNUCED et la Chambre de commerce internationale a également eu lieu, ainsi qu'un dialogue sur l'initiative de la CNUCED intitulée « Plus d'impact grâce aux écoles de commerce et de gestion ». Cette initiative, qui a été lancée lors du Forum de 2014, a pour but d'établir un dialogue avec les écoles de commerce afin de sensibiliser les étudiants aux possibilités d'investissement en faveur de la réduction de la pauvreté et de doter les étudiants des compétences nécessaires pour mener à bien ce type d'investissement.

28. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, dont 17 figurent également parmi les PMA, s'est tenue à Vienne en novembre 2014. En collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Fonds commun pour les produits de base, la CNUCED met en œuvre un projet intitulé « Identifier des débouchés de croissance et des mesures d'appui pour faciliter les investissements dans les chaînes de valeur des produits de base dans les pays sans littoral ». Le projet a aidé la CNUCED à analyser l'incidence de l'absence de littoral sur la capacité des pays sans littoral à développer leur secteur des produits de base de façon durable, au moyen d'une série d'études de cas menées dans différents pays. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED a organisé une réunion parallèle à New York, en octobre 2014, et un dialogue de haut niveau au cours de la conférence de Vienne. De concert avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED a également participé à une manifestation parallèle conjointe sur les moyens de tirer parti de la facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral.

29. Le Programme d'action d'Istanbul souligne également la nécessité de renforcer les capacités productives et de tenir pleinement compte des capacités productives dans les politiques de développement nationales¹². Lors de la Conférence ministérielle tenue au Bénin en juillet 2014 sur les nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les PMA, la CNUCED a organisé une manifestation parallèle sur les indicateurs utilisés pour l'évaluation des capacités productives dans les PMA. Une autre réunion parallèle sur les capacités productives, la transformation structurelle et le programme de développement pour l'après-2015 a été organisée pendant la Réunion ministérielle des PMA d'Asie et du Pacifique sur le reclassement et le programme de développement pour l'après-2015 qui s'est tenue à Katmandou en décembre 2014.

Coopération technique et renforcement des capacités

Reclassement

30. Afin d'aider les PMA à satisfaire aux critères de reclassement, des services consultatifs et une assistance technique ont été offerts aux pays candidats au reclassement. À l'issue de la Conférence d'Istanbul, un État est sorti de la catégorie des pays les moins avancés (Samoa, janvier 2014), et trois pays supplémentaires ont été jugés admissibles au reclassement¹³. Tous ces États ont reçu une assistance de la CNUCED pour faciliter la transition vers leur nouveau statut.

31. En février 2015, la deuxième phase de l'atelier de formation et de renforcement des capacités sur la transformation structurelle de l'économie après le reclassement de l'Angola a eu lieu à Luanda. Les participants à l'atelier ont été sensibilisés à des questions importantes liées au reclassement, ainsi qu'aux perspectives et aux difficultés liées à ce processus. Cela a permis au Gouvernement angolais de prendre des décisions concernant le reclassement du pays en se fondant sur les critères et les règles fixés en la matière par l'ONU. L'atelier a porté essentiellement sur les questions suivantes :

- Les politiques relatives à la transformation économique structurelle de l'Angola;
- Le renforcement des capacités productives et la diversification de l'économie;

¹² Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, A/CONF.219/3/Rev.1, p. 11.

¹³ Guinée équatoriale, Vanuatu et Angola, pour lesquels le retrait de la liste est prévu, respectivement, en juin 2017, décembre 2017 et décembre 2018.

- Les critères et les méthodes de reclassement et les progrès réalisés pour atteindre les seuils correspondants;
- La mise en place d'institutions et le renforcement de la coordination institutionnelle aux fins du progrès socioéconomique à long terme;
- Les moyens de tirer parti du secteur des produits de base et du secteur des industries extractives et de capter les gains provenant de ces secteurs afin d'accélérer le développement socioéconomique;
- Les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays en développement d'Afrique et d'Asie.

32. En mars 2015, à la demande du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED a organisé un atelier national sur la préparation à la sortie de la catégorie des PMA. L'atelier a consisté en une séance de travail technique, et en une consultation avec les décideurs sur la sortie de la catégorie des PMA. La séance technique a été l'occasion de débattre des questions relatives au retrait de la liste des PMA. La consultation a permis d'informer les principaux décideurs des enjeux du reclassement. Les différentes parties prenantes, y compris des responsables gouvernementaux, ont été sensibilisées à leur rôle et aux mesures indispensables pour atteindre l'objectif du reclassement.

33. À l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le PNUD, une réunion-débat sur les petits États insulaires en développement et leur retrait de la liste des PMA. Le Président de Kiribati, les Premiers Ministres du Cabo Verde, de Tuvalu et de Vanuatu, le Vice-Premier Ministre du Samoa et un ministre des Maldives ont assisté à cette réunion, qui était coprésidée par le Secrétaire général de la CNUCED et l'Administrateur du PNUD.

Études diagnostiques sur l'intégration du commerce, règles d'origine et appui concernant les indications géographiques

34. Les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) constituent le principal outil du Cadre intégré renforcé pour assurer la prise en compte systématique du commerce dans les plans nationaux de développement. Elles fournissent des analyses et des recommandations sur la manière dont le commerce peut être utilisé comme instrument pour la promotion d'une croissance et d'un développement équitables. Parmi les activités menées par la CNUCED dans ce domaine au cours de la période considérée, on mentionnera les suivantes :

- Au Mali, un atelier sur la facilitation des échanges et les procédures douanières a eu lieu à Bamako en juin 2014. Les participants à l'atelier ont analysé les procédures de dédouanement et de transit actuelles et ont recensé les principales limites du système et les stratégies permettant d'améliorer le système;
- L'atelier de validation de l'EDIC actualisée du Mozambique, organisé conjointement par la CNUCED et le Gouvernement mozambicain, s'est tenu à Maputo en novembre 2014. L'étude diagnostique a mis en évidence la nécessité de mettre en place une nouvelle stratégie commerciale ainsi qu'un mécanisme de coordination interministérielle pour l'intégration du commerce;
- Dans le cas de Djibouti, l'EDIC a montré qu'il existait différents axes potentiels de promotion d'une croissance équitable, tels que l'infrastructure portuaire de Djibouti et la possibilité de développer le corridor commercial avec l'Éthiopie. L'étude diagnostique examine également les possibilités offertes par le secteur

du tourisme et le secteur de la pêche, et la façon dont l'offre pourrait être développée;

- En 2014, l'Éthiopie a demandé à la CNUCED de procéder à la mise à jour de son EDIC. Lors d'une visite en Éthiopie, des entretiens et des discussions ont eu lieu avec des responsables de haut niveau au sujet des attentes du Gouvernement. Le document de fond a été validé en décembre à Addis-Abeba. La CNUCED a organisé deux séances de réflexion en décembre afin d'identifier les groupes de produits susceptibles d'accroître la valeur globale;
- En juin 2014, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, une réunion régionale à Banjul sur les conséquences de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC pour le transit régional. Les discussions ont porté sur les questions liées à l'accord de transit routier inter-États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le contexte des EDIC actualisées concernant la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal, avec la participation du Burkina Faso.

35. La CNUCED fournit des conseils pratiques et une assistance technique en matière de règles d'origine au Groupe des pays les moins avancés de l'OMC, ainsi qu'à des pays particuliers, en vue d'une meilleure exploitation des préférences commerciales accordées par les pays donneurs de préférences. Les activités suivantes ont notamment été menées :

- En réponse à une demande formulée par le Myanmar, la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a organisé, en octobre 2014, un atelier sur l'accès aux marchés et les règles d'origine et l'utilisation de différents mécanismes du Système généralisé de préférences;
- En novembre 2014, deux ateliers sur les procédures opérationnelles et une formation sur les règles d'origine ont eu lieu à Phnom Penh;
- En avril 2015, la CNUCED a dirigé, en collaboration avec l'Institut européen, une formation sur les règles d'origine à l'intention des négociateurs des PMA à l'OMC, à Florence (Italie).

36. En octobre 2014, en collaboration avec Slow Food, la CNUCED a organisé un atelier régional sur le thème « Contribution des populations rurales de pays les moins avancés : promouvoir les produits alimentaires traditionnels et le territoire grâce aux initiatives "made in" et aux indications géographiques », à Turin (Italie). Les participants ont réfléchi à la manière dont les lois sur les indications géographiques et les initiatives de promotion de l'image de marque peuvent aider les populations rurales des PMA à promouvoir leurs produits et à accéder aux chaînes de valorisation, tout en préservant l'intégrité territoriale et la diversité biologique.

37. En décembre 2014, un atelier sur le thème « Promouvoir les produits traditionnels : vers une indication géographique pour le riz rose de Madagascar » s'est tenu à Amparafaravola. Des représentants de la CNUCED et des spécialistes des indications géographiques se sont penchés, avec des agriculteurs, sur la manière de promouvoir leurs produits par le biais des indications géographiques.

38. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un atelier régional a été organisé à Phnom Penh en décembre 2014. L'atelier, intitulé « Les indications géographiques au service des communautés rurales de certains pays d'Asie : identification des produits et élaboration de procédures pour l'enregistrement des indications géographiques », a été l'occasion d'un échange de données d'expérience entre les différentes communautés rurales et les responsables gouvernementaux de certains pays asiatiques. Les participants se sont efforcés de

mieux comprendre les difficultés rencontrées par les populations rurales pour promouvoir leurs produits tout en préservant leur identité. Le Gouvernement cambodgien s'est déclaré satisfait de l'atelier et y a vu un exemple de coordination interorganisations.

Gestion et viabilité de l'endettement

39. Entre juillet 2014 et juillet 2015, le Système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED a fourni un appui direct à 10 PMA par le biais de projets d'assistance technique. Dix-huit missions de formation et d'évaluation ont notamment été réalisées, à l'occasion desquelles ont été offerts des services consultatifs sur des questions institutionnelles liées à la gestion de la dette, ainsi que des services de renforcement des capacités en ce qui concerne la validation des données sur la dette, les statistiques et l'analyse fondamentale de la dette. Le programme a par ailleurs participé à sept missions d'appui aux pays les moins avancés, conjointement avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire International (FMI) et d'autres partenaires dans le cadre de la Facilité de gestion de la dette. Ces activités ont contribué à améliorer les capacités des organismes de gestion de la dette des PMA, comme en témoigne l'amélioration des résultats des évaluations des cadres de dépenses publiques et de responsabilité financière. Un autre indicateur important de l'amélioration des capacités est l'amélioration de la qualité des données communiquées au Système de notification de la dette de la Banque mondiale, lequel est employé par 95 % des PMA qui utilisent le Système de gestion et d'analyse de la dette.

Capital humain et renforcement des capacités : services de formation et de conseil

40. En 2014, trois nouvelles universités (au Burundi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie) et un centre de réflexion (en République-Unie de Tanzanie) ont rejoint l'Institut virtuel de la CNUCED. L'Institut virtuel a appuyé l'élaboration d'un cours de troisième cycle sur la gestion des chaînes de valeur mondiales à la Makerere University Business School (Ouganda). Dans le domaine du développement professionnel, l'Institut virtuel a dispensé en ligne deux cours sur le commerce et la pauvreté et sur les mesures non tarifaires, qui ont été suivis par 17 et 14 participants de PMA respectivement.

41. Trois ateliers nationaux de développement professionnel ont également été organisés par l'Institut virtuel à l'intention de 91 universitaires de PMA. Deux ateliers dont l'organisation avait été demandée par les universités membres de l'Institut virtuel en Gambie et en République-Unie de Tanzanie ont porté sur les outils d'analyse des politiques commerciales, tandis que l'atelier demandé par le Népal a porté sur les politiques de développement dans le contexte de l'après-2015.

42. Trois universitaires de PMA (de Gambie, d'Ouganda et du Sénégal) ont pris part au programme de bourses de recherche de l'Institut virtuel à Genève, où ils ont travaillé à l'élaboration de rapports de recherche et d'une proposition relative à un nouveau cours universitaire avec le concours de tuteurs de la CNUCED. Des universitaires du Bénin et de la République démocratique du Congo ont reçu un soutien pour la rédaction d'études de cas nationales sur le commerce et la pauvreté. Les études ont été publiées sur le site Web de l'Institut virtuel.

43. Un certain nombre de PMA sont aidés par la CNUCED par l'intermédiaire de son projet sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance réglementaire et institutionnelle de la dette souveraine, financé par le Compte pour le développement. Le premier atelier a eu lieu à Katmandou les 30 et 31 mars 2015, avec des participants venus de cinq PMA¹⁴. Ce projet vise à promouvoir la responsabilité

¹⁴ Bangladesh, Haïti, Mauritanie, Népal et Togo.

des parties associées à la souscription d'emprunts et de prêts souverains et à la gestion de la dette.

44. En février 2015, la CNUCED a dispensé le cours régional sur les grands problèmes économiques internationaux à l'intention de responsables et d'universitaires africains, dont certains originaires de 10 PMA, qui a été accueilli par l'Université de Maurice. Tous les participants se sont dits satisfaits du contenu du cours.

45. À la demande du Groupe des PMA de l'OMC, la CNUCED a organisé un séminaire-retraite à l'intention des ambassadeurs et des experts du Groupe en vue de définir un programme de travail post-Bali pour l'OMC visant à régler les questions encore en suspens du Cycle de Doha et de préparer la dixième Conférence ministérielle de l'OMC. Les participants ont examiné des contributions dont le Groupe pourrait tirer parti pour élaborer des positions de négociation concrètes et en saisir les incidences sur le développement. En outre, la CNUCED a apporté son concours au Groupe des PMA dans le cadre de l'examen juridique de l'Accord sur la facilitation des échanges au sein de l'OMC. Les éclaircissements juridiques ainsi obtenus ont donné un sentiment de confiance aux négociateurs commerciaux en ce qui concerne l'interprétation de certaines dispositions. La CNUCED a également aidé les PMA à participer à l'exercice de « nettoyage juridique » qui a lieu au sein du Comité préparatoire de l'Accord sur la facilitation des échanges.

46. La CNUCED continue d'apporter son soutien aux PMA, à l'échelon national, en ce qui concerne l'élaboration et l'application de politiques en matière de commerce et de services. À cet égard, la CNUCED :

- A aidé l'Angola à élaborer et valider un cadre général de politique commerciale, le 29 septembre 2014, lors d'une réunion de parties prenantes;
- A fourni un appui technique à la Zambie aux fins de la modernisation de ses politiques commerciales et industrielles. Les 9 et 10 avril 2015, les suggestions relatives à la politique commerciale ont été validées par les parties prenantes. Ces suggestions seront incorporées dans la nouvelle politique commerciale du pays;
- A apporté son soutien à l'examen de politiques nationales en matière de services, dans des secteurs importants tels que les secteurs financier et touristique et ceux de l'énergie et des télécommunications, au Lesotho, au Rwanda et en Ouganda.

47. Sur la question de l'accession à l'OMC, la CNUCED apporte son appui à tous les PMA candidats¹⁵. Parmi les bénéficiaires récents de services consultatifs, de missions sur le terrain et d'activités de renforcement des capacités, on peut citer les Comores (missions de conseil en juin et en décembre 2014), le Libéria (examen de l'offre initiale relative aux marchandises, de l'offre initiale relative aux services et de plans d'action législatifs, en mai 2014) et le Soudan (atelier sur les négociations de Doha et le processus d'adhésion à l'OMC en septembre 2014). Des conseils ont également été fournis au Yémen, notamment concernant la révision de la législation commerciale interne en vue d'aligner celles-ci sur les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de l'OMC (2013/2014).

48. La CNUCED travaille avec les PMA dans le domaine des mesures non tarifaires en renforçant les capacités en vue d'améliorer la compréhension et le respect de ces mesures. Les pays actuellement concernés sont le Cambodge et la République démocratique populaire lao. Ces efforts aident les PMA à mieux appréhender des

¹⁵ Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Libéria, République démocratique populaire lao, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Yémen.

domaines tels que les obstacles sanitaires/phytosanitaires et techniques au commerce, la délivrance de licences et le renforcement de la transparence.

49. Dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement visant à renforcer les capacités des ministères du commerce et de la planification économique de plusieurs PMA pour les aider à élaborer et à appliquer une stratégie commerciale qui puisse contribuer à la lutte contre la pauvreté, la CNUCED a organisé des ateliers nationaux en 2014 en République démocratique populaire lao et au Sénégal. En République démocratique populaire lao, parallèlement à l'atelier national, un module de formation a également été offert. Les participants aux ateliers ont étudié les politiques et les stratégies commerciales nationales, et ont analysé de manière approfondie les difficultés économiques et institutionnelles auxquelles les PMA se heurtent dans leurs efforts visant à faire du commerce un moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté. L'atelier national organisé au Sénégal a porté sur les perspectives et les difficultés découlant de l'actualisation de l'EDIC, achevée récemment par la CNUCED, et de l'intégration du commerce dans le plan national de développement. Dans le cadre de l'atelier, la CNUCED a aussi donné des conseils de politique générale en prévision d'une réunion des donateurs tenue à Paris en 2014. Dans le cas de la République démocratique populaire lao, l'atelier et les activités de formation ont porté essentiellement sur des sujets tels que le rôle de secteurs essentiels dans la réduction de la pauvreté.

50. En mars 2015, la CNUCED a organisé un atelier régional sur l'intégration du commerce dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté dans les PMA, à Maseru. Les participants ont passé en revue les études nationales des trois pays pilotes en Afrique afin de mieux comprendre l'intégration des mesures commerciales dans les politiques nationales et les difficultés auxquelles se heurtent les pays pour faire du commerce un moteur du développement humain. Des stratégies permettant de s'attaquer à ces problèmes ont été proposées. Le renforcement des capacités productives a été désigné comme étant un facteur essentiel pour l'intégration des politiques commerciales dans les mesures de réduction de la pauvreté.

Commerce électronique, protection des consommateurs en ligne et cybercriminalité

51. La CNUCED a recueilli des données sur l'état des lois relatives au commerce électronique en ce qui concerne les transactions électroniques, la protection des consommateurs en ligne, et le respect de la vie privée et la protection des données, dans le monde entier. Un outil de suivi à l'échelle mondiale, intitulé Global Cyberlaw Tracker, a été lancé en mars 2015¹⁶. Il permet aux pays de comparer la portée des différents cadres législatifs adoptés et aide les États membres à identifier les domaines d'action sur lesquels ils devraient se pencher. En 2014, seuls 18 PMA s'étaient dotés d'une législation sur les transactions électroniques.

52. En 2014, les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (dont 11 font partie des pays les moins avancés) ont continué de bénéficier de l'appui de la CNUCED dans la mise en œuvre, à l'échelon national, de la législation régionale sur le commerce électronique. Une attention particulière a été accordée aux transactions électroniques, à la cybercriminalité et à la protection des données. De même, une aide a été fournie aux États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, dont quatre sont des PMA, aux fins de la transposition à l'échelle nationale des phases I et II du cadre régional pour la cyberlégislation.

53. Au cours du débat organisé en juin 2014, à Genève, sur le thème « Réduire le coût des envois de fonds : le rôle des services monétaires par téléphonie mobile », les

¹⁶ Voir <http://unctad.org/cyberlawtracker>.

participants se sont penchés sur les nouvelles perspectives ouvertes en matière de facilitation des transferts de fonds grâce à la généralisation des téléphones portables dans les pays à faible revenu. Les transferts de fonds internationaux sont en train de devenir plus abordables grâce aux avantages offerts par les services monétaires par téléphonie mobile et les mécanismes de transfert en ligne. La réduction du coût des envois de fonds pourrait favoriser l'ouverture financière dans les pays en développement.

54. La Réunion d'experts sur la cyberlégislation et la réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience (25-27 mars 2015) a réuni des participants originaires de 23 PMA. La réunion a porté principalement sur l'évaluation des besoins en matière de cyberlégislation, les meilleures pratiques en matière de promotion des transactions en ligne internationales et le renforcement de la sécurité en ligne. Les participants se sont également penchés sur l'élaboration de lois sur le commerce électronique et sur la manière dont l'assistance d'organisations internationales et d'autres partenaires de développement peut contribuer à faciliter l'application effective de ces lois.

Facilitation du commerce et modernisation des douanes

55. Le programme du Système douanier automatisé (SYDONIA) pour l'automatisation et la modernisation des douanes fournit une assistance technique aux pays en développement et aux PMA. Deux nouveaux pays et un territoire d'outre-mer¹⁷ ont adopté le Système en 2014. Au total, 210 séances de formation ont été organisées à l'intention de plus de 4 000 participants, dont un grand nombre originaires de PMA.

56. Le module d'indicateurs de résultats de SYDONIA a été mis en place au Libéria. Grâce à l'adoption de nouvelles mesures fondées sur les données produites par ce module, les opérations manuelles ont pu être réduites et le recouvrement des droits et des taxes amélioré.

57. Trois réunions intergouvernementales de premier plan ont été organisées par la CNUCED au sujet des petits États insulaires en développement et de leurs difficultés en matière de transports, en particulier les menaces climatiques et météorologiques auxquelles sont exposées des infrastructures et des activités côtières de transport essentielles, à savoir :

- Une réunion spéciale d'experts, organisée le 11 juillet 2014, sur les problèmes de transports et de logistique commerciale des petits États insulaires en développement dans l'optique de la Conférence du Samoa et au-delà;
- Une manifestation de haut niveau organisée en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Conférence du Samoa), tenue du 1^{er} au 4 septembre 2014, sur le thème : « Harnessing the oceanic wealth of small island developing States through sound trade specialization and sustainable and resilient maritime transport » (Exploiter la richesse océanique des petits États insulaires en développement grâce à une spécialisation commerciale rationnelle et à un système de transport maritime durable et résilient);
- La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, organisée du 24 au 26 novembre 2014, centrée sur certains des problèmes de transport et de logistique commerciale que connaissent les petits États insulaires en

¹⁷ Angola, Antigua-et-Barbuda et Saint-Pierre-et-Miquelon.

développement en raison de leur éloignement et de leur isolement géographique¹⁸.

Parité et autonomisation des femmes

58. Les activités ci-après ont été consacrées aux femmes et aux questions économiques dans l'optique du développement des PMA :

- Un cours sur le commerce et la parité, fondé sur un manuel didactique, a été dispensé en ligne avec le concours de l'Institut virtuel. La première série de ce module (organisée du 19 janvier au 8 mars 2015) a été suivie par 104 participants originaires de 51 pays ou territoires, dont 27 de PMA¹⁹;
- Un atelier national, qui a réuni une cinquantaine de participants, a été organisé à Kigali en novembre 2014 afin de présenter les conclusions et recommandations d'une étude de cas menée dans le pays pour améliorer l'aptitude des décideurs locaux à intégrer le principe de parité dans leur politique commerciale et familiariser les acteurs nationaux concernés avec les méthodes utilisées;
- En mars 2015, la CNUCED a organisé une réunion sur la politique commerciale considérée sous l'angle de la parité, qui a été l'occasion de présenter les principales conclusions de plusieurs monographies par pays sur le commerce et la parité et de lancer le cours en ligne sur ce thème.

59. Le guide de la CNUCED intitulé *Empowering Women Entrepreneurs through Information and Communications Technologies* intègre les technologies de l'information et de la communication qui ont été incorporées dans un cadre d'analyse du développement de l'entreprenariat féminin, et présente les conclusions de débats avec plusieurs groupes de consultation en République-Unie de Tanzanie. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont utilisé ce nouveau cadre.

60. Les travaux menés par la CNUCED sur le commerce et la parité ont eu un impact dans divers domaines. Les conclusions et les recommandations générales des études sur le commerce et la parité éclairent la formulation des politiques et influent sur les programmes de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la conception de la politique commerciale. Il est ressorti d'un sondage réalisé en ligne sur la pertinence des monographies par pays que 64 % des personnes interrogées considéraient ces études comme pertinentes ou très pertinentes pour leur pays. Les ateliers nationaux présentant les conclusions des monographies par pays et les modules d'enseignement en ligne sur le commerce et la parité ont également recueilli un fort taux d'opinions positives.

Commerce, environnement et développement

61. Les Rapports nationaux sur l'exportation de produits verts sont utilisés par la CNUCED pour aider les pays en développement, notamment les PMA, à identifier les produits verts dont les perspectives de production et d'exportation sont très prometteuses. Par exemple, le Vanuatu a fait des progrès significatifs pour finaliser son rapport sur la hausse de la valeur ajoutée de ses exportations traditionnelles, dont la noix de coco, le cacao et le bois de santal. Compte tenu de l'éloignement du Vanuatu des marchés, les experts nationaux suggèrent diverses mesures propres à stimuler les exportations de produits à valeur ajoutée en ciblant les efforts de commercialisation de ces marchandises auprès des 350 000 touristes qui visitent les

¹⁸ Mandat de Doha, par. 56 j).

¹⁹ Dont le Bangladesh, le Burundi, l'Éthiopie, le Lesotho, le Mozambique, le Népal, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, le Togo et la Zambie.

différentes îles chaque année. Le projet visant à promouvoir un tourisme durable, une production propre et les capacités nationales d'exportation de la République démocratique populaire lao, financé par le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, comprend des activités de mise en valeur de l'agriculture biologique en République démocratique populaire lao. La CNUCED a apporté son concours à l'organisation du troisième Forum lao sur l'agriculture biologique, auquel deux ministères locaux ont été associés, en juillet 2014 à Vientiane. L'objectif était de faciliter la diffusion et l'échange d'informations et de données d'expérience entre les acteurs désireux de développer l'agriculture biologique dans le pays. Le Forum permet d'informer les participants de la situation de l'agriculture biologique au niveau national, et de débattre d'orientations futures que les autorités publiques et le secteur privé (agriculteurs) pourraient envisager. Le Forum facilite également l'échange d'informations entre la société civile, le secteur public et le secteur privé sur des questions comme la traçabilité, les normes et les liens avec le secteur touristique.

63. Les échanges d'expérience ont concerné d'autres pays (Thaïlande et Ouganda), différents secteurs agricoles (dont le secteur de la bioénergie) et la question des pratiques anticoncurrentielles. Les participants ont échangé des idées sur la manière de développer le secteur de l'agriculture biologique en République démocratique populaire lao. Ils ont fait le point des problèmes et des perspectives et suggéré des moyens de développer la production agricole biologique. Ils ont souhaité que le Forum lao sur l'agriculture biologique se poursuive et demandé au Gouvernement de faire de celui-ci une manifestation nationale annuelle. Le Forum a proposé au Gouvernement des éléments à inclure dans de futurs textes législatifs.

Concurrence et protection des consommateurs

64. Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Sénégal participent au programme régional mis en œuvre par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont ils sont membres, dans le cadre du Programme de l'Afrique sur le droit et la politique de concurrence que la CNUCED réalise depuis 2011. La CNUCED a organisé depuis 2013 plusieurs ateliers et un module de formation de deux semaines à l'intention des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence et des représentants des États membres de l'UEMOA, en coopération avec la Zurich School of Management and Law. Deux séances de rédaction ont été organisées à Genève, en coopération avec la Direction de la concurrence de la Commission de l'UEMOA. Les participants ont élaboré des lignes directrices qui, par une délégation de pouvoir aux États membres, amélioreront l'application des règles communautaires dans l'UEMOA. D'autres activités ont été menées à Ouagadougou et à Abidjan en 2014 en vue de proposer des modifications législatives au niveau régional.

65. En réponse à une demande d'assistance technique de l'Éthiopie et en consultation avec le Gouvernement éthiopien, la CNUCED a élaboré une proposition de projet adaptée aux besoins de l'Office éthiopien de concurrence commerciale et de protection des consommateurs. L'objectif de cette initiative est de renforcer la capacité de l'Office à mettre en œuvre la législation relative à la concurrence et à la protection des consommateurs. Lancé en décembre 2014, le projet porte sur quatre domaines principaux : le cadre directif et juridique, le cadre institutionnel, le renforcement des capacités dans le domaine de l'application des lois, et les activités de sensibilisation concernant la concurrence et la protection des consommateurs.

66. Le projet pilote de renforcement des compétences techniques pour la protection des consommateurs au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) vise à renforcer les capacités dont dispose le Ministère lao de l'industrie et du commerce pour faire respecter les lois de protection des consommateurs et à traiter

les plaintes des consommateurs. Le programme renforce les capacités des agents des organismes publics en élaborant et en exécutant des programmes, des modules et des supports de formation. L'accent est mis sur les six grands domaines²⁰ suivants : sécurité des produits et étiquetage; téléphonie, services Internet et commerce électronique; crédit à la consommation et secteur bancaire; environnement; services de santé; et services professionnels. À l'issue de la visite de terrain effectuée par une équipe de la CNUCED à Vientiane en décembre 2014, le Ministère a demandé l'assistance de la CNUCED pour définir des directives pour l'élaboration de supports de formation à l'intention des responsables de l'application des lois.

67. La CNUCED a poursuivi les examens collégiaux tripartites entrepris pour la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe en matière de concurrence et de protection des consommateurs :

- Un programme sur le droit et la politique de la concurrence a été créé au sein de l'Université du Zimbabwe. Une formation de formateurs d'une durée de cinq jours dispensée à 30 participants a validé les supports pédagogiques. L'Université a sollicité la création d'un programme de formation complémentaire;
- Dans le cadre de l'examen de la politique concernant le Zimbabwe, un projet de politique de la concurrence a été finalisé et est prêt à être soumis aux rédacteurs des textes de loi;
- Un texte réglementaire concernant des principes de mise en œuvre a été élaboré pour la République-Unie de Tanzanie;
- Un texte réglementaire a été rédigé pour la Zambie concernant les principes régissant les demandes d'autorisation de fusion, les principes administratifs régissant les procédures d'enquête, les principes régissant le calcul des amendes pour infractions à la loi, et les programmes de clémence à l'égard des ententes.

Investissements étrangers directs

68. Sur les 38 examens de la politique d'investissement (EPI) réalisés, 16 portent sur des PMA. Au cours de la période considérée, la CNUCED a publié l'EPI du Soudan et met la dernière main à l'EPI concernant Madagascar. Environ cinq ou six ans après un EPI, la CNUCED établit un rapport évaluant la mesure dans laquelle les recommandations ont été appliquées. Des rapports sur l'application des recommandations ont été publiés pour l'Éthiopie, le Lesotho, l'Ouganda, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

69. Le programme relatif aux examens de la politique d'investissement continue de faire la preuve de sa qualité et de son impact. Les rapports d'évaluation ont montré que les PMA ont appliqué les recommandations contenues dans ces examens de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, et relevé un intérêt accru de la part des investisseurs déjà présents sur place et une meilleure aptitude à promouvoir les investissements. Il ressort de l'examen de leur politique d'investissement que la plupart des pays bénéficiaires ont enregistré une hausse des investissements étrangers directs. Les retombées positives du programme et de ses activités de suivi ont incité d'autres pays à demander un EPI²¹.

²⁰ Définis dans le rapport sur la phase II du projet du Programme de coopération au service du développement entre les pays de l'ASEAN et l'Australie intitulé « Établir une feuille de route des besoins en matière de protection des consommateurs au sein de l'ASEAN ».

²¹ Dont, par exemple, le Bhoutan, la Guinée-Bissau, Haïti, le Malawi, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad.

70. Afin d'améliorer les capacités techniques dont disposent les PMA pour participer efficacement aux négociations internationales sur les accords d'investissement et bien appliquer ces accords, la CNUCED a fourni une assistance à plusieurs pays qui en avaient fait la demande. Au total, 33 PMA ont bénéficié de la formation nationale et régionale offerte par la CNUCED en matière d'assistance technique en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie au cours des cinq dernières années. Celle-ci s'inspire du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable dans une optique tant juridique que stratégique. Elle accentue les effets des accords internationaux d'investissement sur le développement durable et aide à prévenir et à mieux gérer les différends entre investisseurs et États. Le programme de travail sur les accords internationaux d'investissement comprenait les activités suivantes :

- Des cours régionaux de formation intensive sur la négociation des accords internationaux d'investissement et sur la gestion du règlement des différends entre les investisseurs et les États – ainsi que des cours hybrides sur les deux thèmes;
- Une assistance technique ciblée à la demande des pays membres et/ou d'organisations régionales;
- L'organisation et la coorganisation de conférences internationales spéciales et/ou la participation à celles-ci, y compris la fourniture d'une assistance technique, la réalisation de séminaires sur les accords internationaux d'investissement et les questions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États.

71. En 2014, la CNUCED a continué d'aider le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et l'ASEAN à élaborer leurs rapports respectifs sur l'investissement en ce qui concerne les statistiques des investissements étrangers directs et l'analyse des politiques. Cette activité a permis de renforcer les capacités des États membres de ces deux organisations dans le domaine de la collecte de données.

72. La CNUCED aide les organismes nationaux de promotion des investissements des PMA. Elle décerne, chaque année, un certain nombre de prix récompensant les meilleures pratiques en matière de promotion des investissements au service du développement durable, et diffuse ensuite ces pratiques à d'autres organismes. Le prix de la promotion de l'investissement a été décerné en octobre 2014, lors du Forum mondial de l'investissement, au Conseil rwandais du développement, notamment.

73. Le programme de la CNUCED sur la réglementation électronique, système d'administration en ligne qui aide les pays à simplifier leurs règles et procédures de création d'entreprises, est opérationnel dans 12 PMA²². Le système réglementaire en ligne contribue à accroître la transparence et à renforcer les capacités institutionnelles, favorisant ainsi l'activité économique et rendant les PMA plus attrayants pour l'investissement étranger. Par exemple, au Mali, les petits négociants peuvent s'enregistrer gratuitement, en quinze minutes, en remplissant un seul formulaire et en fournissant une copie de leur pièce d'identité. Au Niger, la création de nouvelles entreprises a progressé de 44 % depuis le lancement du programme. En République-Unie de Tanzanie, on peut créer une entreprise après avoir rempli un formulaire et effectué deux démarches en ligne, et la procédure prend dix jours au maximum en s'adressant au guichet unique du Centre tanzanien pour l'investissement. Le programme est en cours de lancement au Bangladesh.

74. Les guides de l'investissement de la CNUCED sensibilisent les investisseurs internationaux aux possibilités et aux conditions d'investissement qui existent dans les

²² Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

pays bénéficiaires. Des guides au format numérique (iGuides) sont aujourd'hui élaborés; le Burundi, le Népal et le Rwanda en ont été parmi les premiers bénéficiaires. Des guides sont en cours d'élaboration pour le Bhoutan et l'Ouganda.

Propriété intellectuelle, entrepreneuriat et développement du secteur privé

75. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la CNUCED a organisé une formation au renforcement des capacités à l'intention de la Communauté d'Afrique de l'Est (en octobre 2014) et des pays d'Asie du Sud (en décembre 2014) ainsi que plusieurs séminaires nationaux au bénéfice d'acteurs éthiopiens et népalais (en novembre 2014).

76. Le rapport consultatif sur la contribution de la propriété intellectuelle au développement au Népal a été finalisé et présenté aux différents acteurs à Katmandou. Il propose une analyse et des recommandations destinées à promouvoir l'innovation et le transfert de technologie depuis l'étranger, ainsi qu'un système national de propriété intellectuelle transparent qui favorise la concurrence.

77. Trois PMA, à savoir l'Éthiopie, la Gambie et la Zambie, ont mis à profit les mesures et instruments conçus par la CNUCED pour renforcer l'entrepreneuriat. La mise en œuvre du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat a révélé certaines lacunes concernant la définition et la hiérarchisation des objectifs d'entrepreneuriat.

78. La CNUCED prête actuellement son soutien au programme éthiopien de développement de l'esprit d'entreprise, qui vise à libérer le potentiel de croissance des petites entreprises et des microentreprises grâce à une formation et à des services consultatifs sur les compétences entrepreneuriales. Le projet répertorie et sélectionne des entreprises tournées vers la croissance, ainsi que des chefs d'entreprise potentiels, des jeunes chômeurs et des entrepreneuses à qui une formation à l'entrepreneuriat est offerte parallèlement à un ensemble intégré de services liés au développement des entreprises. Le programme Empretec mis au point par la CNUCED est la principale méthode de formation à l'entrepreneuriat utilisée dans le pays et est mis en œuvre par Empretec Ghana, qui a organisé plusieurs ateliers à l'échelle nationale. La CNUCED supervisera la certification de formateurs locaux en 2015.

79. La CNUCED a fourni un soutien aux huit centres Empretec créés dans des PMA dans le cadre de services consultatifs, d'ateliers d'orientation et de séminaires fondés sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, d'activités de formation à l'intention des chefs d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME), et d'un appui aux réseaux et initiatives régionaux.

80. Le programme de promotion des liens interentreprises vise à associer de grandes entreprises à des partenaires commerciaux fiables dans les pays en développement. La République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont mis en œuvre ce programme en 2014. Les grandes sociétés, aussi bien nationales qu'étrangères, recherchent de plus en plus des sources d'approvisionnement locales. Les efforts de la CNUCED consistent principalement à offrir une gamme de services qui renforcent les capacités de prestataires ciblés à entrer dans la chaîne de valeur des entreprises et contribuent à ce qu'ils deviennent des partenaires commerciaux durables.

81. Dans le droit fil du Rapport sur l'investissement dans le monde 2009 et avec le concours de ses États membres, la CNUCED a continué d'œuvrer, avec d'autres organisations internationales, à la pleine application de son ensemble de principes pour un investissement responsable dans l'agriculture favorisant un développement durable. Les principes ont été mis à l'essai dans 13 pays, dont sept PMA²³. À partir

²³ Cambodge, Éthiopie, Libéria, Mozambique, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

des résultats, la CNUCED a conçu des ateliers de renforcement des capacités sur mesure visant à fournir des conseils pratiques sur la négociation de contrats à des fonctionnaires du Malawi, du Mozambique, de la République démocratique populaire lao et de la République-Unie de Tanzanie.

82. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité, outil qui renforce les capacités réglementaires et institutionnelles des entreprises à publier des informations de qualité, est actuellement utilisé en République démocratique du Congo.

III. Conclusions et perspectives

83. La contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les domaines relevant de sa compétence s'est inscrite dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour comprendre la situation et les enjeux socioéconomiques spécifiques auxquels les PMA doivent faire face et définir des orientations pour l'application du Programme aux niveaux national, régional et international. Les activités de coopération technique ont également contribué aux initiatives menées pour améliorer les capacités humaines et institutionnelles des PMA dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la formulation et de l'application générales de la politique de développement. S'agissant de la question de la sortie de la catégorie des PMA, la CNUCED a préconisé, dans le contexte de réunions au sommet et de conférences mondiales, de mettre les capacités productives et la transformation économique structurelle au cœur des politiques et stratégies nationales et des programmes d'action mondiaux. Ces éléments devraient apporter une contribution particulièrement importante à l'examen global à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Istanbul, prévu en juin 2016.

84. Compte tenu des effets bénéfiques importants du commerce sur la réduction de la pauvreté, les efforts consentis par la CNUCED pour rationaliser les processus commerciaux traditionnels et repérer les blocages dans la coopération avec les PMA constituent également un élément essentiel de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En somme, les nombreuses activités exposées dans le présent rapport d'activité témoignent de l'action menée pour réaliser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et apporter un avenir meilleur aux millions de personnes vivant et travaillant dans les PMA.

85. Pour atteindre cet objectif, compte tenu de l'appui élargi et renforcé qu'elle apporte aux PMA, la CNUCED continuera de s'attaquer aux problèmes socioéconomiques spécifiques auxquels ces pays doivent faire face. Les travaux futurs de la CNUCED concernant les PMA continueront de soutenir des mesures permettant à ces pays de tirer parti de débouchés nationaux, régionaux et internationaux en matière de commerce, d'investissement et de développement durable. Dans ce contexte, les réunions au sommet et conférences mondiales à venir, notamment le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, accorderont une attention particulière aux PMA.